

## Commune d'ÉPINEUIL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 septembre 2025

Délibération n° 40-2025

Séance du 25 septembre 2025

Date de convocation :

18 septembre 2019

Date d'affichage :

18/09/2025

Nombre  
de conseillers en exercice 12

de présents 9

de votants 11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Madame Françoise SAVIE EUSTACHE  
Messieurs, Alain BŒUF, Roger BLIN, Gilles GUILLEMETTE  
Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT,  
Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : Madame Maryline JOUVY, Messieurs Frédéric CHAUVEAU.

#### Objet : Noël des enfants, des Aînés et des agents 2025

Rapporteur : Madame SAVIE-EUSTACHE

#### Noël des Aînés :

La date du 13 décembre 2025 est retenue pour le repas traditionnel de fin d'année. Il aura lieu à la salle André Durand. Pour celles et ceux qui ne pourront pas ou ne souhaiteront pas y participer, un colis composé de produits du terroir sera distribué quelques jours avant Noël. Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE de FIXER à :

30 € la valeur du colis par personne

25 € la valeur du colis par personne en maison de retraite

38 € le prix du repas par personne (pour les conjoints de moins de 70 ans)

#### Noël des agents :

Pour les fêtes de fin d'année, nous offrons à nos agents communaux et leurs enfants de moins de 16 ans un bon d'achat (carte cadeau Leclerc ou Super U)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de FIXER à

55 € la somme accordée à chaque agent

50 € la somme accordée à chaque enfant des agents de moins de 16 ans

#### Noël des enfants de l'école :

A l'occasion des fêtes de Noël, nous accordons aux enseignants une somme d'argent qu'ils utiliseront à leur convenance, pour offrir un cadeau à tous les enfants qui fréquentent l'école d'Épineuil.

S<sup>2</sup>LO

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DÉCIDE d'allouer une somme de 15 € par enfant scolarisé à Épineuil.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le \_\_\_\_\_ et affichée le \_\_\_\_\_

